



Les acteurs

- Éducation Nationale
- Agence Régionale de Santé
- Maison Départementale des Personnes Handicapées du Territoire de Belfort
- Fondation Arc-en-Ciel (IME, SESSAD Perdrizet et SESSAD Saint-Nicolas)



Les partenaires

- Mission Locale Espace Jeunes
- Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)
- Centre de Formation des Apprentis (CFA)
- Pôle Emploi
- Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH)
- Entreprises



Plan d'accès



Accès bus Optymo :
Lignes 1 et 6 (arrêt Corbis)
Ligne 37 Lepuix-Gy (arrêt 4 As)



Contact

Siège DAFP
Tel. 03 84 26 26 13
dafp@institut-perdrizet.fr



Dispositif d'Accompagnement à la Formation Professionnelle

Siège DAFP

SESSAD Perdrizet

Centre « Les 4 As » Rue de l'As de Carreau
Tour A – 4^{ème} étage
90000 Belfort

Réalisation : service communication - Fondation Arc-en-Ciel - Décembre 2017



Qu'est-ce que le DAFP ?

Le Dispositif d'Accompagnement à la Formation Professionnelle est complémentaire aux établissements et services spécialisés suivants :

- **L'Institut Médico-Éducatif Perdrizet** (déficience intellectuelle légère et moyenne) basé à Giromagny,
- **Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à domicile Saint-Nicolas** (troubles du comportement) basé à Belfort,
- **Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à domicile Perdrizet** (déficience intellectuelle légère et moyenne) basé à Belfort.



La mission

Il a pour objectif d'accompagner **des adolescents de 16 à 20 ans en situation de handicap** inscrits dans un parcours de formation professionnelle en milieu ordinaire.

Ces adolescents peuvent être issus d'un parcours scolaire en :

- ULIS,
- SEGPA,
- établissement spécialisé,
- collège.

L'admission

Déroulement :

- **Dépôt de la demande** auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- **Décision** prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées : DAFP + modalités d'accompagnement
- **Envoi** de la notification aux familles
- **Prise de contact** avec le service :
 - 1^{er} rendez-vous au SESSAD ou à l'IME
 - 2^{ème} rendez-vous au DAFP pour validation du projet de formation professionnelle
- **Admission** prononcée par le directeur



Les moyens

- **Accompagnement professionnel** : par un chargé d'insertion
- **Accompagnement pédagogique** : par un enseignant spécialisé mis à disposition par l'Éducation Nationale
- **Accompagnement éducatif** : par un éducateur spécialisé du SESSAD Saint-Nicolas ou du SESSAD Perdrizet
- **Accompagnement thérapeutique** : par l'équipe de soins du service concerné (SESSAD ou IME)